



FICHE SITE
site classé
76 168 000

LE PARC DU CHATEAU DU MESNIL-GEOFFROY A ERMENOUVILLE

Liste des communes concernées : ERMENOUVILLE

Superficie : 23,19 ha

Arrêté de classement du 25/05/1946 : est classé le parc du château du Mesnil-Geoffroy à Ermenouville (Seine-Inférieure), parcelles cadastrales n° 31 à 36, 40 à 86 section A, délimité ;
au nord : par la hêtraie du parc, les côtés nord et ouest de la parcelle n° 59, le côté nord de la parcelle n° 60 et le chemin vers Moret,
à l'ouest : par le G.C. n° 75 de Goderville à Dieppe,
au sud : par le C.V. n° 1 de Saint-Valéry à Ermenouville, puis le G.C. n° 70 de Cany à Arques,
à l'est : par le «Saut de loup» limitant le parc